



### BÉNÉFICIAIRES

Entreprises de toutes tailles



### FORME DE L'AIDE

Subvention



### INTENSITÉ DE L'AIDE

Jusqu'à 60%  
des dépenses éligibles



### PÉRIODE

Date limite de candidature :  
25 avril 2025

### FINANCEURS



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

22 années  
d'expérience

160  
Collaborateurs

15 Mds€  
de projets  
financés  
depuis 2013

9 bureaux  
ouverts en  
France

## APPEL À PROJETS - AURADECHET INVESTISSEMENTS DANS LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

### QUELS PROJETS ?

Cet appel à projets vise à **accélérer la modernisation du parc de centres de tri, densifier le maillage du territoire** en déchèteries professionnelles et **augmenter la capacité de valorisation des matières**.

Une attention particulière sera portée aux technologies dites « hautes performances » ou organisations de tri « innovantes ». Concernant **la création et la modernisation des centres de tri des déchets non dangereux** et des déchets encombrants des déchèteries, les dépenses soutenues seront :

- ↳ **Le process et ses équipements annexes** pour assurer le bon fonctionnement amont-aval de la chaîne de tri (y compris les équipements de supervision),
- ↳ **L'alimentation,**
- ↳ **Les équipements aval de conditionnement des matières** en vue de leur valorisation (presses à balles notamment).

Concernant **la création et la modernisation des déchèteries professionnelles**, les dépenses soutenues seront :

- ↳ **Les équipements mis en œuvre pour le tri** par type de matière des déchets apportés,
- ↳ **Les équipements de contrôle et de traçabilité des flux** (le bâti et les engins ne sont pas éligibles).

### QUELS SOUTIENS ?

Les entreprises peuvent prétendre à une aide significative, **en subvention**, pouvant représenter jusqu'à 60 % des dépenses éligibles.

L'aide est plafonnée à **500 K€ pour les centres de tri des Déchets d'Activité Économique** et **350 K€ pour les déchèteries professionnelles**.

### POUR ALLER PLUS LOIN

Une étude préalable sur le contexte territorial de tri et de collecte/dépôt des déchets des activités économiques est indispensable. De nombreux critères seront analysés pour l'octroi des aides : pertinence et maturité du projet et du choix du process, pérennité des débouchés des flux, impact sur l'environnement, emploi et les conditions de travail au sein de l'unité, typologie des flux...



**Marine  
LABBE**

Directrice du bureau  
de Lyon

06 42 76 00 95  
[mllabbe@abfdecisions.fr](mailto:mllabbe@abfdecisions.fr)